



# TAOL LAGAD WAR TREGAD

## Bulletin municipal n° 31 - 2016



*Le projet de bâtiment périscolaire et associatif qui devrait être livré fin 2017*



**Attention « Radar » (pédagogique)**

Pour la sécurité de tous  
Ralentissez  
Respectez la signalisation



# Le mot du maire

*Malgré les évènements très graves que le pays et l'ensemble de la planète ont vécu, les mois passent vite et nous sommes bientôt à mi-mandat. La crise est toujours là, le chômage pour beaucoup, la pression sur ceux qui ont un emploi, et au niveau international des drames humains auxquels nous assistons impuissants, le tout dans un contexte géopolitique « explosif », des tentations de replis sur soi.*

*Au niveau communal nous essayons d'avancer : entretien des espaces verts, travaux d'aménagement des locaux de la mairie en vue d'y installer la bibliothèque et mise en œuvre d'animations en particulier en direction des aînés, sans oublier le succès de la fête du 14 juillet, une expérience à renouveler.*

*Autres satisfactions, le maintien des effectifs à l'école et le dynamisme de l'équipe éducative qui chaque année met en œuvre des projets de qualité avec le soutien financier de l'association des parents d'élèves (CLPE) et le maintien des Marcassins Sportifs en D2.*

*L'année 2017 verra enfin la construction du « bâtiment périscolaire et associatif » destiné à remplacer le bâtiment provisoire (Algéco). Le permis de construire a été délivré en novembre et l'appel d'offres est en cours, la livraison est prévue pour la fin de l'année.*

*En ce qui concerne l'intercommunalité, la modification in extrémis de la loi « Notre » a permis à la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB) de continuer à fonctionner dans son périmètre actuel, ce qui permet aux petites communes comme la nôtre d'y avoir toute leur place. Ceci n'empêche pas d'avoir des projets communs avec d'autres territoires. Ainsi en matière de politique de l'habitat, nous avons lancé conjointement, avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, une opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.*

*La CCHPB agit en complément des communes dans l'intérêt de tous les habitants du territoire. Ainsi, le projet d'équipement qui verra le jour en 2017 dans notre commune fera l'objet d'un financement de 50 % de la dépense restant à la charge de la commune après déduction des subventions sous la forme d'un fonds de concours.*

*Au nom des adjoints, des conseillers municipaux et du personnel communal, je vous souhaite une très belle année 2017.*

*Pierre Le Berre  
Maire de Tréogat*

*La municipalité invite la population au pot du nouvel an qui aura lieu  
Samedi 7 janvier 2017 à 18 h, salle multifonctions.*

## SOMMAIRE

* Le Mot du Maire .....	p. 2	* Santé .....	p. 15
* Etat civil – Droit de construire .....	p. 3	* Droit - Nature .....	p. 16
* Quoi de neuf ? .....	p. 4 à 6	* Formalités administratives.....	p. 17
* Finances.....	p. 7	* Sécurité .....	p.18 et 19
* L'école .....	p. 8	* Amélioration de l'habitat .....	p. 20
* Action sociale .....	p. 9 et 10	* Déchets .....	p. 21
* Les associations.....	p. 11 à 14	* Quelques petits rappels.....	p.22 et 23

# Etat Civil

## Naissances

---

22.05.2016 – Chloé **DOMART GUEDES** – 9 Rue des Genêts  
24.05.2016 – Charly **LE CORRE** – Kergroas  
21.09.2016 – Lucas **LE COZ** – 6 Impasse des Coquelicots



## Décès

---

30.12.15 – Joseph **GENTRIC** – 81 ans – Kerlafine – 2<sup>ème</sup> adjoint-maire de 1977 à 1983 et 1<sup>er</sup> adjoint-maire de 1983 à 2001  
17.03.16 – Bernard **LE GUELLEC** – 59 ans – 2 Rue du Stade  
18.04.16 – Alain **DURAND** – 91 ans – 2 Rue des Alizés – conseiller municipal de 1977 à 1983 et de 1989 à 1995 et 2<sup>ème</sup> adjoint-maire de 1983 à 1989  
05.08.16 – Philippe **LE BERRE** – 48 ans – Minven  
25.09.16 – Marie-Jeanne **GLOAGUEN** née **LE BRUN** – 100 ans – 5 Estrevet Glaz  
30.09.16 – Maria **HASCOËT** – 98 ans – Keramoine

## Décès des personnes nées à Tréogat

---

28.01.2016 à Brest – Marie-Claire **LOZACHMEUR** – 78 ans – Bourg  
25.02.2016 à Concarneau – Yvonne **NICOLAS** – 85 ans - Lesmenguy  
25.02.2016 à Avrillé (Maine et Loire) – Eugène **AUTRET** – 92 ans - Lahadic  
29.02.2016 à Douarnenez – Frédéric **JOLIVET** – 75 ans – Penhors  
05.03.2016 à Quimper – Paulette **GLOAGUEN** – 67 ans – Keryéré  
07.03.2016 à Quimper – Maria **CANEVET** – 89 ans – Minven  
03.04.2016 à Pont-l'Abbé – Adèle **JOLIVET** – 79 ans – Penhors  
16.07.2016 à Orléans (Loiret) – Marie-Thérèse **LE PAPE** – 79 ans – Penhors  
09.10.2016 à Hennebont – Germaine **YANNIC** – 93 ans – La Palue  
16.12.2016 à Lorient – Olivier **FAOU** – 77 ans – Tourne-lci

---

## Analyse de l'eau du réseau

---

Au 23.11.16 : Nitrate en mg/l/N03                      Résultat : 42                      Norme : 50

## Urbanisme 2015

---

2 Permis de construire délivrés (1 Garage et l'espace périscolaire et associatif).  
11 déclarations préalables, 12 certificats d'urbanisme, 5 ventes de maisons.

### Droit à construire

« Un homme averti en vaut deux » « Après il sera trop tard pour pleurer ! »

*Le développement de la commune et son dynamisme sont liés à l'arrivée de nouveaux habitants, et au renouvellement de la population essentiellement par l'installation de jeunes ménages avec enfants. Ceci passe par la mise sur le marché de logements locatifs privés ou publics et par l'accession à la propriété en grande partie par la construction de logements neufs.*

*Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur offre une capacité de terrains constructibles loin d'être négligeable. Les propriétaires de ces terrains situés en dehors du bourg doivent prendre conscience dès à présent, que l'application des lois « Grenelle » et « ALUR » ainsi que de la jurisprudence relative à la loi « Littoral » réduirait inéluctablement les possibilités de construire sur la commune.*

*Une révision du PLU confirmerait cette orientation en n'autorisant que l'urbanisation en continuité du bourg.*

*Il est donc urgent d'engager les projets de construction ou de mettre en vente les parcelles « aujourd'hui théoriquement constructibles ». Sachant que compte tenu du marché, il est inutile de surestimer la valeur des terrains. Seul un coût raisonnable du foncier adapté à notre commune peut permettre à des jeunes de construire.*

# Quoi de neuf ?

## UN NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA COMMUNE

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, Gourlizon, Landudec et Tréogat se sont regroupés pour refondre au meilleur prix leur site internet. Ce nouvel outil de communication créé par la société NETAO veut mieux répondre aux besoins des internautes en leur facilitant l'accès à l'information et surtout l'adaptation à toutes les tailles d'écran (PC, tablette, smartphone,...). On y trouve les actualités locales, une présentation de la commune, des informations sur les services et tarifs municipaux ainsi que sur la possibilité d'effectuer les démarches en ligne.

Guy Burel, Fabienne Faou, Joseph Herry et Loïc Pétilion ont participé à la conception du site internet et sont chargés de sa mise à jour.



N'hésitez pas à consulter le site : [www.treogat.fr](http://www.treogat.fr)

## ACCUEIL DE NOUVEAUX AGENTS COMMUNAUX

### A l'école

Nous avons accueilli Fanny PALUD de Tréogat. Depuis la rentrée, dans le cadre d'un emploi aidé, elle effectue le service de restauration scolaire, apporte son soutien au service de garderie et exécute le ménage de l'ensemble des bâtiments communaux.



**Fanny PALUD et Sébastien TREHOUR**

### Au service technique

Depuis le 9 octobre 2015, Sébastien TREHOUR remplace Johann GUEGUEN en arrêt maladie. Il a, entre autres, réalisé les nouveaux aménagements paysagers (photos en dernière page de la couverture) et un rafraîchissement du jardin public, il intervient également pour l'animation d'ateliers jardinage à l'école.

## TRAVAUX DE REDISTRIBUTION DES LOCAUX DE LA MAIRIE EN VUE D'Y ACCUEILLIR LA BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal a décidé, pour des raisons budgétaires de revoir à la baisse le projet de bâtiment qui devait comporter la bibliothèque. De ce fait, il a été décidé de redistribuer les locaux de la mairie pour pouvoir accueillir la bibliothèque.

Ces travaux engagés cet été ont porté sur le réaménagement des locaux : l'objectif étant d'installer la bibliothèque dans la salle du conseil municipal située dans le vieux bâtiment; la « rotonde » devient ainsi salle du conseil municipal et des mariages.

Les travaux de menuiserie et d'électricité d'un montant de 7 487 € TTC ont été réalisés par des artisans de la commune. Les autres travaux, notamment la repose du faux plafond, la plomberie, la peinture et les sols ont été réalisés bénévolement par des élus et par le personnel communal, ce qui a permis de limiter la dépense.



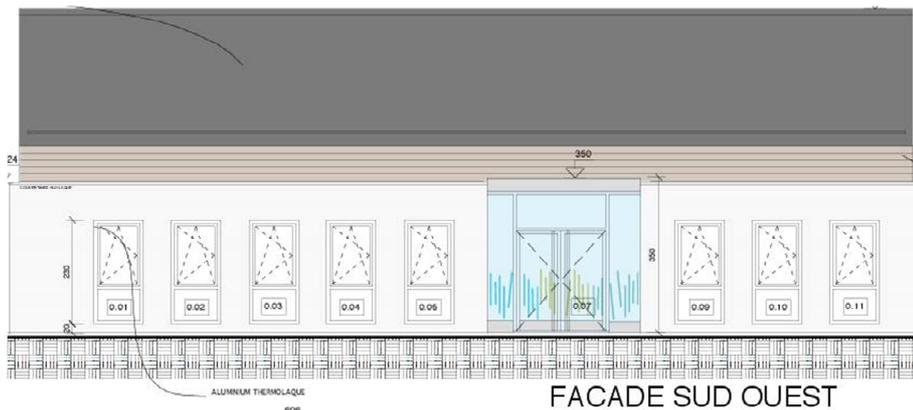
## CONSTRUCTION DE L'ESPACE PERISCOLAIRE ET ASSOCIATIF (voir maquette en première page)

Le projet va enfin voir le jour. Destiné à remplacer l'« Algéco », il comporte une grande salle à usage de restaurant scolaire et de garderie et des vestiaires pour le personnel technique. Hors période scolaire, cet équipement pourra servir de salle de réunions.

Le permis de construire a été délivré le 7 novembre 2016 et l'appel d'offres est actuellement en cours.

L'estimation définitive de l'architecte est de 357 000 € HT. Le projet est subventionné par l'Etat, le Département et au titre de l'enveloppe parlementaire de Madame la Députée, Annick Le Loch. La communauté de communes finance au titre d'un fonds de concours la moitié de la dépense restant à la charge de la commune après déduction des subventions.

Si tout se passe bien, le bâtiment devrait être livré fin 2017.



## TRAVAUX DE RAVALEMENT DE L'ARRIERE DE L'ECOLE

Ces travaux ont été réalisés par les jeunes du Centre Educatif Renforcé de Combrit encadrés par leurs Educateurs. Les jeunes du C.E.R. interviennent régulièrement sur la commune pour des travaux d'entretien de bâtiments. La gare pourrait être leur prochain chantier.

*Une expérience intéressante où chacun trouve son compte.*

## SECURITE ROUTIERE

Comme vous l'avez constaté, la commune a fait installer un radar pédagogique permanent à l'entrée de la commune afin d'inciter les automobilistes à respecter la vitesse. (Photo en première page).

Suite aux travaux de réfection du revêtement de chaussée par le Département, les travaux de marquage au sol (bande axiale, passage piétons...) devraient être réalisés prochainement. En complément, le service voirie de la Communauté de Communes doit réaliser des travaux de peinture au débouché de la rue des Châtaigniers (devant le bar). Afin de sécuriser cet espace, au niveau du passage piéton, la sortie sur la Route Départementale sera interdite à cet endroit.

D'autres aménagements devraient être réalisés en 2017, notamment la mise en sens unique de la rue de la Fontaine dans le sens « Montant » (sauf riverains), ainsi que l'harmonisation de la « Zone 30 » rue de La Mer.

## PLANTATIONS ET TRAVAUX DIVERS

La mise en place de 40 m<sup>3</sup> de copeaux de bois agrémente désormais les différents parterres et permet la diminution des arrosages et du désherbage.

La création et la plantation d'un talus (155 arbustes plantés) devant le parking du cimetière ont été effectuées ainsi que la fabrication et la mise en place d'un cache conteneurs en bois.



Bac à déchets installé au cimetière

## AMENAGEMENT D'UN TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOTBALL AU STADE MUNICIPAL

A la demande des Marcassins Sportifs, la commune a décidé d'aménager un terrain d'entraînement en bas du stade. Ce terrain éclairé devrait permettre d'économiser l'électricité et d'éviter de dégrader le stade principal lors des entraînements. Les travaux préparatoires ont été réalisés par les bénévoles du club, la commune ayant financé la semence et l'engrais.

La deuxième tranche portera sur la fourniture et pose de l'éclairage et du ou des buts qui seront financés par la commune. Le budget prévisionnel de cet équipement public qui sera bien entendu ouvert à tous les jeunes de la commune est estimé à 11 000 € HT.

## FETE DU 14 JUILLET



La municipalité avait proposé en liaison avec les associations, à toutes les générations, de passer un bon moment de convivialité le 14 juillet au jardin public. Animées par un fond musical traditionnel, les activités proposées ont permis aux grands comme aux plus jeunes de se divertir, de se retrouver tout en découvrant pour certains le parc municipal. Un apéritif était offert par la municipalité en fin d'après-midi, suivi d'un repas champêtre apprécié par de nombreux convives. Une expérience à renouveler.



Un grand merci à tous les intervenants.

## REMISE DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE A MARIE-THERESE GOUZIEN

Pierre LE BERRE, Maire, a remis, le 28 mai, la médaille de la famille à Marie-Thérèse GOUZIEN pour avoir élevé 6 enfants.



## LE RELAIS

Sabine PRIOL et Jean-Luc L'HARIDON sont les nouveaux propriétaires du Relais. Depuis le 5 septembre, le couple accueille la clientèle du lundi au mercredi, de 6 h 30 à 21 h, les vendredi et samedi matin, de 7 h à 1 h et le dimanche, de 7 h à minuit, avec un seul jour de fermeture en milieu de semaine, le jeudi. En complément du bar-tabac, ils ont accepté d'assurer un dépôt de pain et proposent aux familles de se retrouver dans la salle.

# Finances

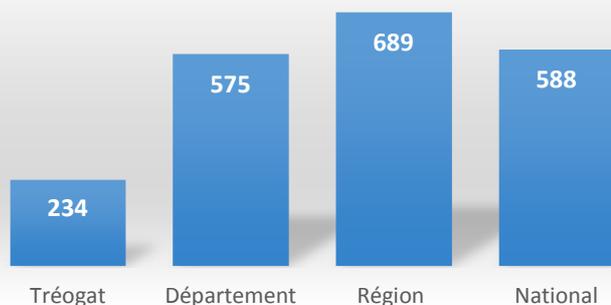
Budget communal pour 2015

Recettes : 538 027 €

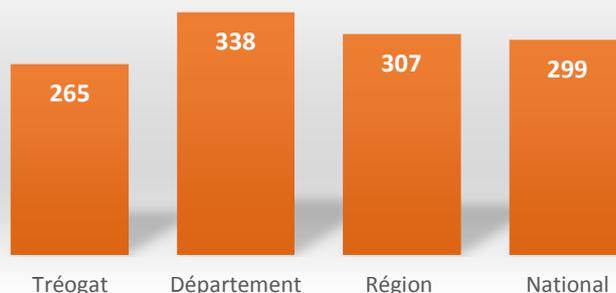
Dépenses : 377 122 €

Chiffres exprimés en € par habitant pour la catégorie démographique de 500 à 1 999 habitants.

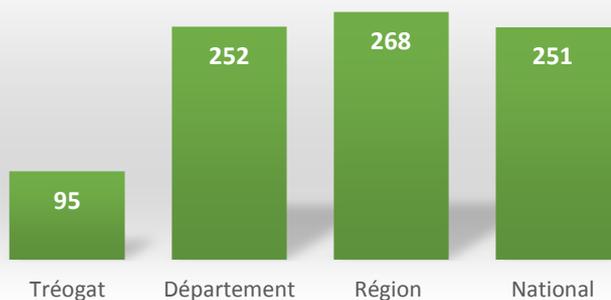
### Encours de la dette au 31/12/2015



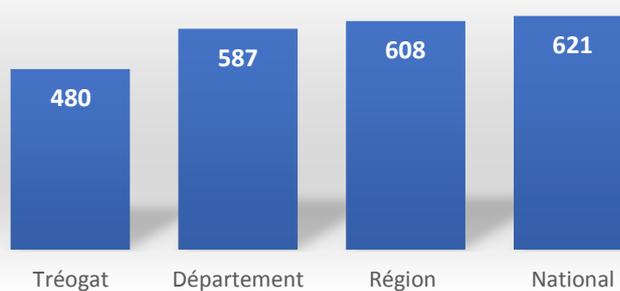
### Produits des impôts locaux de 2015



### Dépenses d'équipement de 2015

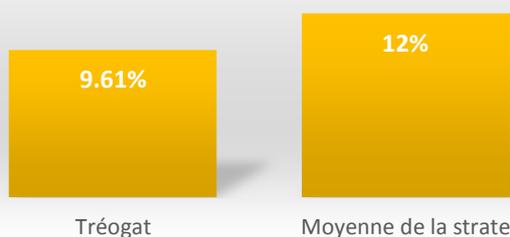


### Charges de fonctionnement de 2015

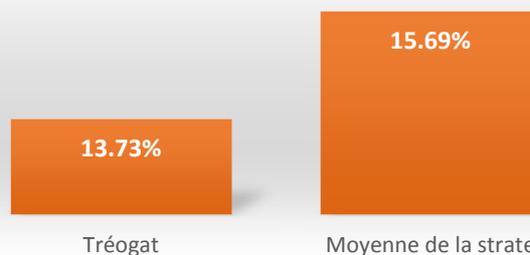


## Taux d'imposition de 2015

### Taxe d'habitation



### Foncier bâti



### Foncier non bâti



# L'école

## 2016 chez Les Hironnelles

L'école publique Les Hironnelles a effectué une rentrée avec un effectif de 69 enfants répartis dans 3 classes. La directrice Anne-Lise BOUCHER enseigne à 24 élèves de CP et CE. Kristell LE GOFF reste en charge d'une classe de 17 élèves de CM. Martine DELAUNAY intervient auprès de 28 élèves de la maternelle épaulée par Delphine LE TANTER, Atsem, et Lise LARNICOL. Fanny PALUD, agent de service nouvellement embauchée, effectue le service au restaurant scolaire avec Delphine LE TANTER.

Les horaires de l'école ont changé depuis la rentrée 2016, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis : cours de 9 h – 12 h 15 et de 14 h – 16 h, les mercredis : cours de 9 h – 12 h. Par ailleurs, plusieurs activités devraient être reconduites, comme les échecs et d'autres projets seront mis en œuvre avec l'aide financière du CLPE.



**Spectacle donné à la salle Avel Dro**

Les enfants de l'école ont réalisé un hôtel à insectes ainsi qu'une mangeoire à oiseaux et deux nichoirs.

Ses créations permettront aux auxiliaires du potager que sont les insectes et les oiseaux de passer un agréable hiver et de se reproduire au printemps



## Le Conseil Local des Parents d'Elèves

L'année dernière, le CLPE de l'école de Tréogat avait mené des actions qui ont permis de récolter plus de 12 000 €, pour un total de dépenses de 10 865 €. Ces manifestations collectives permettent à l'équipe enseignante de mettre en place des activités comme les sorties cinéma et spectacles, les séances d'échecs, la sortie à Océanopolis et à l'Abbaye de Landevenec, une randonnée sur la nature, ainsi que le stage surf.

Cette année, plusieurs évènements ont été reconduits comme la vente de paëlla, et la vente d'oignons de Roscoff, mais nous avons aussi organisé une Boum pour les enfants de l'école, et une vente de chocolats Robinet pour Noël.

Et bien sûr, le ragout de choux annuel qui aura lieu courant Mars 2017.

Cette année, le CLPE a financé les nouveaux tricycles, trottinettes, et monocycles de l'école, ainsi qu'un but de hand, pour une valeur de 1 600 € environ. Il participe également au financement de la classe de neige à hauteur de 2 000 €. A cela s'ajoute plus de 1 000 € grâce à la vente de bulbes d'iris par le cycle 3.

Les membres du bureau, de gauche à droite : Delphine LE GOFF, Audrey DANDELLOT, Oliver SALAUN, Céline PEREZ, Marie LE GUILLOU, et Delphine LE CLERE.



# Action sociale

## Repas des aînés

C'est toujours un moment de fête et de convivialité que de se retrouver autour d'un bon repas. Aussi, Anna, Thérèse, Louis, Michel... et les autres, se sont mis, samedi 10 septembre, sur leur 31 pour aller déjeuner au restaurant Le Capricorne de Pouldreuzic. Pierre Le Berre a noté que c'était déjà le 3<sup>e</sup> repas qu'il présidait en tant que maire et a eu une pensée pour ceux qui étaient présents les années précédentes, et qui sont aujourd'hui décédés ou absents pour raison de santé.



## Visite de la maison du Pâté Hénaff



Ils étaient soixante, heureux d'être aux côtés de Marie-Jeanne Durand et de Jean Viars les grands aînés toujours fidèles à cette manifestation. Ils ont eu le plaisir d'accueillir cette année les jeunes seniors en la personne de Jocelyne Bilien, Bruno Bargain et Pierre Gloaguen.

Ce bon moment de convivialité s'est poursuivi par la visite du musée Hénaff commentée par une charmante hôtesse qui nous a fait bien agréablement revivre l'histoire de Jean Hénaff et de sa famille ainsi que l'histoire de l'entreprise.

## Escale à la Torche

Le 5 avril, les membres des clubs de l'Amitié de Tréogat et de Peumerit se sont rendus à la Torche pour admirer les alignements de tulipes et de jacinthes.

Cette promenade organisée par les municipalités des deux communes, avec la participation du groupe de travail « Rompre l'isolement », s'est poursuivie par une visite de la biscuiterie Kersual de Plonéour-Lanvern.



## Visite d'Haliotika



Dans le cadre de la semaine bleue, semaine nationale des retraités et personnes âgées, une sortie a été organisée le mardi 4 octobre à la cité de Pêche Haliotika au Guilvinec. Dans une ambiance conviviale, ce fut d'abord la découverte de la vie des marins pêcheurs du Guilvinec puis la dégustation de langoustines avant une visite fort agréablement guidée de la criée. Les participants ont été heureux d'avoir passé un bon après-midi ensemble.

## Animation intergénérationnelle

Un après-midi festif, ouvert à tous les âges, était organisé samedi 15 octobre à la Halle Raphalen de Plonéour-Lanvern, par les CCAS des communes de Tréogat, Saint-Jean-Trolimon, Plogastel-Saint-Germain, Peumerit, Plonéour-Lanvern, Plovan, Treguennec ainsi que l'EHPAD Pierre Goenvic de Plonéour-Lanvern, l'association France Alzheimer et la coordination du réseau gérontologique.

Les tréogatoises ont répondu présentes et ont profité pour poser avec les danseuses originaires de Tréogat, du cercle Pleon Pavenn, dont la reine du cercle, Océane Le Bis. Le spectacle a ensuite débuté par le groupe Bigoud musique, puis le cercle celtique Pleon Pavenn a montré quelques danses et présenté les différents costumes. L'association Salsa Suelta a aussi fait quelques démonstrations de danse. Un goûter était proposé pour terminer l'après-midi. Par ailleurs, des jeux bretons et un atelier maquillage étaient à la disposition de tous. Les participants et les bénévoles semblaient ravis de leur après-midi.



Le CCAS a été dissous et remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 par la commission « Action Sociale » composée des mêmes membres, soit : Pierre LE BERRE, Sylvie LE BRUN, Annie LANNOU, Joseph HERRY, Loïc PETILLON, Michelle BEC, Jocelyne BILLEN, Irène BUREL et Claude HENAFF.

## Apprentissage des premiers secours

### Se former aux gestes qui sauvent !

Face à un proche qui fait un malaise, à une personne en danger, avoir les bons réflexes peut parfois sauver une vie. C'est cette formation qui a été dispensée le mardi 7 juin à la salle polyvalente. Gilles Marchais, membre bénévole de la Croix Rouge de Pont l'Abbé et initiateur en formation de premier secours a su transmettre sa riche expérience de manière simple et réaliste aux dix personnes présentes. Elles ont acquis les gestes de premier secours qui permettent, entre autres, d'utiliser, comme il se doit, le défibrillateur implanté à l'entrée de la salle polyvalente.

Il est possible de reconduire cette formation. Les personnes intéressées par cette formation sont invitées à contacter la mairie.



# Les Associations

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2017

Samedi 28 janvier 2017	Cassoulet à emporter organisé par les Pongistes Bigoudens
Samedi 18 mars 2017	Ragoût de chou organisé par le Conseil Local des Parents d'Elèves
Dimanche 18 juin 2017	Exposition des vitraux de l'Association CLAVI
Juin 2017	70 ans du Club des Marcassins Sportifs
Vendredi 14 juillet 2017	« Tréogat en Fête »
Samedi 12 août 2017	Repas des Gaulois organisé par les Marcassins Sportifs
Octobre 2017	Repas à emporter organisé par le Conseil Local des Parents d'Elèves

## La Bibliothèque municipale Association des Amis de la Bibliothèque

L'association des Amis de la Bibliothèque a poursuivi ses activités en 2016 : gestion de la bibliothèque, finalisation de l'informatisation avec la mise en place de la gestion des abonnés et des prêts au premier janvier, organisation des ateliers pour les enfants aux petites vacances scolaires et des ateliers lecture à l'école.

*Merci aux bénévoles qui assurent ces tâches, sans eux il n'y aurait pas de bibliothèque.*

Comme indiqué dans la rubrique « Quoi de neuf », les travaux de redistribution des locaux de la mairie en vue d'y accueillir la bibliothèque ont été réalisés à partir de l'été.

Le déménagement, tant attendu, a été réalisé par des bénévoles le samedi 17 décembre et la bibliothèque rouvrira le samedi 7 janvier à 10 h. Tous les habitants sont conviés ce jour-là à une porte ouverte de la bibliothèque et de la mairie (ouverture exceptionnelle toute la journée).

A noter en juin/juillet 2017, l'organisation à la mairie d'une exposition des affiches de François Bourgeon dans le cadre des animations préparées par le collectif des bibliothèques municipales du Haut Pays Bigouden.

Il est à espérer que cette « nouvelle » bibliothèque relancera la dynamique et que nous aurons le plaisir d'accueillir de nouveaux lecteurs.

*Toute l'équipe de bénévoles vous souhaite une très bonne année 2017 et de très beaux moments de lecture.*





L'association existe depuis l'an 2000 et compte une cinquantaine d'adhérents

C'est dans la salle multifonctions de Tréogat, que tous les mercredis de 10 h à 18 h sans interruption, les élèves se réunissent autour d'une passion « le vitrail » pour réaliser différents objets de décoration, des miroirs, des horloges ou des lampes... suivant la méthode Tiffany.

C'est une activité manuelle et artistique qui demande de la rigueur et de la minutie : les pièces de verre découpées et meulées sont entourées d'un ruban adhésif puis soudées avec des baguettes d'étain.

Le matériel (meuleuse et fer à souder) est mis à la disposition des élèves pendant les cours.

Les fournitures telles que le verre, l'étain et le cuivre peuvent être achetées auprès de l'association.

Les inscriptions ont lieu fin septembre et la première séance de cours est consacrée uniquement aux nouveaux adhérents, qui, à la fin de la journée repartent avec leur réalisation.

Les cours commencent en octobre et se terminent fin juin avec l'exposition des œuvres réalisées tout au long de l'année.

Contact : Marie-Claude HENAFF : 06.20.61.14.43 - henaff.mc@wanadoo.fr

**A noter dans vos agendas : exposition le dimanche 18 juin 2017 à la salle multifonctions.**

## Les Pongistes Bigoudens

Le club des Pongistes Bigoudens est issu de la fusion en 2002 de ceux de Tréogat, Pouldreuzic et Landudec.

Pour le club de Tréogat, l'aventure a commencé en 1983.

Après plusieurs années de compétition avec des joueurs comme Philippe, Guy et Alain BUREL, Paul et André STEPHAN, Véronique GUELLEC, Patrick LE PAPE, Hervé LOUSSOUARN, Bernard LE DREZEN ... les membres du club des "Marcassins de Tréogat Tennis de Table" installent une classe mobile près de la mairie afin de pouvoir profiter de leur passion favorite dans une salle correcte.

Par la suite, l'effectif du club s'accroît grâce à l'arrivée de plusieurs jeunes à l'école de tennis de table : Tony CANEVET, Thomas GUERIN, Yannick BRUN, Daniel GLEHEN, Stéphane PERON, Régis LE GOFF, Mickaëlle STRULLU, Sophie STEPHAN, Stéphane LANNOU, Dominique LE BORGNE et encore d'autres jeunes des communes environnantes.

Fort de son succès et ayant atteint le niveau régional, le club sera obligé de trouver une nouvelle salle, la classe mobile n'étant plus adaptée. Ainsi le club fusionne avec celui de Pouldreuzic et se nommera le TPTT (Tréogat Pouldreuzic Tennis de Table). Puis en 2002, le club de Landudec ayant un effectif très réduit, la fusion a lieu et le club prend le nom des Pongistes Bigoudens.

A ce jour, nous comptons une cinquantaine de licenciés, dont une dizaine de Tréogat. L'équipe première évolue au niveau régional, et ensuite plusieurs équipes jouent en championnat départemental ou en championnat jeune. Plusieurs entraînements se déroulent dans la semaine : le mercredi et le vendredi.

Plusieurs manifestations ont lieu pendant l'année avec notamment un "troc et puces", le tournoi régional en septembre et le cassoulet à emporter en janvier, et diverses compétitions organisées au niveau départemental ou régional.

Pour tout renseignement, contacter Tony CANEVET au 06.63.03.58.71 ou tony.canevet@orange.fr



# Association Tréogat Multi-Loisirs



Pour la 9<sup>ème</sup> année, les membres de l'association se réunissent dans les locaux de la mairie, chaque lundi de 14 h à 16 h 30 (sauf pendant les vacances scolaires) pour réaliser différents petits ouvrages (couture, tricot, patchwork, bricolage...) toujours sur le principe d'échanges d'idées et de savoir-faire.  
En 2016, nous avons proposé nos ouvrages pour une tombola au profit du Téléthon.

Si vous souhaitez prendre contact avec nous, vous pouvez nous joindre sur place aux heures d'activités ou par téléphone au 02.98.82.65.22 (Danièle Bouby).

## Association Dilé



Après les dépenses importantes engagées par DILé en 2014 et 2015 avec la création de 10 forages (100.000 €), l'association n'avait programmé cette année aucune opération d'envergure. Il restait tout de même à assurer le financement des actions en cours. La principale étant le suivi des consultations médicales mises en place en 2015. Rappelons qu'aucun médecin n'étant présent à Tiébébé, nous avons sollicité ceux d'un hôpital qui se sont engagés à assurer une consultation hebdomadaire. Les malades peuvent maintenant rencontrer un praticien lorsque leur état de santé dépasse les compétences des infirmiers des six dispensaires que compte le district. Après avoir observé une certaine réticence, les Burkinabés sont venus un peu plus facilement se faire examiner. Mais trop peu encore. Il nous faut convaincre des bienfaits de cette démarche, en particulier pour les enfants.

### **Les médecins chargés des consultations.**

Les pathologies couramment observées sont l'hypertension artérielle, des infections diverses, des dermatoses, cancer, diabète ; quant au paludisme, maladie endémique et première cause de mortalité, elle reste l'apanage des infirmiers qui ont une parfaite connaissance de ce fléau.

En outre, l'ambulance qui pouvait assurer le transport des malades n'était plus en état de marche en raison de pneus hors d'usage. DILé, sollicité par les autorités sanitaires, a accepté de financer leur remplacement.

Notre budget nous a aussi permis de construire un forage à Guedon, de procéder à la réfection du crépis de l'école de Boungou détérioré par les intempéries et d'apporter notre contribution annuelle au fonctionnement du CREN, dispensaire qui se charge particulièrement des enfants malnutris.

Les désordres politiques qui ont perturbé le pays nous ont empêchés de nous y rendre depuis un an et demi. Le calme revenu, quatre des bénévoles de DILé viennent de partir (à leurs frais). Ce nouveau contact avec les Burkinabés va permettre :

- d'établir la liste des besoins actuels de la population
- de s'assurer du bon fonctionnement de tout ce qui a été fait récemment (forages, consultations médicales, aide aux sidéens, micro crédit des femmes, CREN, etc...)
- d'organiser pour 2017 une nouvelle campagne de soins ophtalmologiques d'une durée de deux semaines qui va permettre de soigner cette fois encore des centaines de malades et de procéder à une centaine d'opérations de la cataracte
- de constater l'avancement des travaux concernant l'extension de l'école de Gougo Kampala qui prévoit trois nouvelles classes



Trois nouveaux bénévoles ont renforcé notre équipe. Ils vont permettre d'étendre notre action et d'aider encore mieux les Burkinabés.

# Les Marcassins Sportifs

Après une saison 2015-2016 délicate, l'équipe A s'en est sortie in extrémis lors de la dernière journée de championnat. Les Marcassins présentent tous les dimanches une équipe A et une équipe B. Le club a enregistré le départ de 4 joueurs compensé par l'arrivée de 9 nouveaux joueurs qui rajeunissent l'effectif.

La 19<sup>e</sup> édition du repas des Gaulois avec l'animation musicale de Romulad a connu une très belle réussite. La population de Tréogat a plus que doublé l'espace d'une soirée. 1100 repas dont 120 enfants ont été servis à table par plus de 100 bénévoles. Le président, Raymond Le Goff, était très satisfait de la journée grâce à l'investissement des bénévoles. La recette servira à financer des équipements aux joueurs et différents matériels. Le club a proposé un couscous à emporter avec près de 300 parts en novembre et 200 parts en avril 2016.



De gauche à droite : Noel Gouzien, Paul Stéphan, Jean-Claude Lannou et Stéphane Péron, les spécialistes de la cuisson des sangliers.

Chaque année, les Marcassins participent également activement à la réussite du Téléthon.



Arnaud LE BORGNE, nouvel arbitre officiel

## Le bureau pour la saison 2016-2017 :

Président : Raymond Le Goff, Vice-président et secrétaire adjoint : Johann Burel, Secrétaire : Stéphane Lannou, Trésorière : Aurélie Gouzien, Trésoriers adjoints : Rémy Plouzenec et Annie Lannou, Membres : Stéphane Péron, Gérald Faou, Xavier Le Gouill, Anthony Le Goff, Daniel Gléhen, Christophe Garrec, Vincent Daniel (entraîneur joueur), Christophe Morzadec, Luc Gloaguen et Christian Goyat.

De gauche à droite  
Assis : Raymond Le Goff (président), Johann Burel (vice-président et secrétaire adjoint) et Stéphane Lannou (secrétaire)  
Debout : Annie Lannou (trésorière adjointe), Rémy Plouzenec (trésorier adjoint), Aurélie Gouzien (Trésorière)



A l'occasion de la journée de la femme, les Marcassins ont mis à l'honneur Séverine Garrec dont toute la famille est très impliquée en particulier son mari Christophe joueur et responsable de l'équipe B depuis le début de la saison et Karine Péron, également très impliquée avec son mari Stéphane, délégué et coach adjoint de l'équipe A. Karine et Séverine sont bénévoles au sein du club depuis plus de vingt ans. Le club leur a offert un magnifique bouquet de fleurs pour les récompenser de l'énorme travail accompli.

De gauche à droite en haut: Rémy Plouzenec (trésorier), Christophe Garrec, Séverine Garrec, Raymond Le Goff (président), Alan Péron, Karine Péron et Stéphane Péron  
Devant : Jovan Garrec, Malo Garrec, Noa Garrec, Enora Péron et Loicia Péron.



L'équipe A

De gauche à droite

Debout : Raymond Le Goff (président), Johann Burel, Sophyan Guéry, Loic Nedelec, Antoine Percelay, Grégory Tanniou, Théo Laurec, Jocelyn Kérouédan et Philippe Burel (arbitre assistant)

Accroupis : Luc Gloaguen, Nicolas Goascoz, Alan Le Bec, Tony Le Bec, Romain Rolland, Florian Pavec, Vincent Daniel (entraîneur Joueur) et Yann Garrec.

Absents sur la photo : Kévin Raphalen, Roméo Péron, Steven Le Cleach, Christophe Morzadec, Kévin Alcaraz



L'équipe B

De gauche à droite

Debout : Rémy Plouzenec (arbitre), Anthony Le Floch, Steven Le Cleach, Nicolas Le Floch, Gaël Carval, Anthony Le Goff (capitaine), Nicolas Peeters

Accroupis : Daniel Gléhen (responsable équipe B), Raphael Bis, Bruno Boédec, Patrick Gillet, Kévin Pavec, Thomas Balouin, Matthieu Couespel et Paul Le Brun.

Absents sur la photo : Florent Le Bras, Alexandre Robert, Cédric Janvier, Thierry Queffelec, Johann Burel, Christophe Garrec, Romuald Deniel, Gérald Faou, Gérard Goascoz, Jean-Luc Balouin, Christian Tanguy

**ATELIERS COLLECTIFS DE GYM DOUCE ET RELAXATION PROPOSES PAR MEHDI BENSOUSSAN**

Medhi Bensoussan propose des ateliers collectifs de gym douce et de relaxation. Après une licence de sciences et technique des activités physiques et sportives (Staps) qui exigent un bon niveau sportif mais aussi scientifique, Medhi a fait du bien-être son métier. Il apprend ainsi à tous les publics à entretenir son corps. "Et pour bien fonctionner, il est indispensable d'en comprendre les mécanismes", souligne-t-il.

Pour chaque mouvement, chaque exercice, Medhi prend le soin d'expliquer les processus qui sont mis en jeu. "Dans mes cours, il y a une approche éducative étayée scientifiquement." Chacun porte alors une attention particulière à son mouvement pour sentir ce qui se passe d'un point de vue musculaire, ligamentaire...

"Mon objectif est de faire apprendre une gamme d'exercices visant autant le renforcement musculaire que l'assouplissement et l'apprentissage de la détente afin d'amener à d'avantage de mobilité, de vigueur et d'efficacité dans la vie quotidienne. Que chacun se les approprie pour pouvoir les refaire à la maison, poursuit-il. Si une personne rencontre des difficultés particulière, je m'adapte."

Par le bouche à oreilles, les premiers cours de Medhi rencontrent un vif succès, d'autant que l'on peut s'y joindre à n'importe quel moment de l'année. "Chacun est libre. Ce peut être ponctuellement à la séance, pour six mois ou pour l'année" indique le jeune enseignant en "activité physique adaptée".

Grandement influencé par les mouvements enseignés par le thérapeute-ostéopathe et chorégraphe Bertrand Caroff, Medhi porte aussi une attention particulière à la respiration. Cerise sur le gâteau, c'est la petite tisane bio de Ker Héol qu'il propose à la fin de chaque séance, "pour le partage!"

Ses ateliers s'adressent à tous les âges. Ils ont lieu le lundi de 17 h à 18 h et de 18h 30 à 19 h 30 à la salle polyvalente. Le prix de la séance à l'année (31 hors vacances scolaires) est de 5 €; au semestre de 6€ et la séance ponctuelle de 7€. Une séance gratuite de découverte est possible.

Contact : Mehdi Bensoussan au 06.68.69.72.75

**COMMUNIQUE DE LA MSA**

**CANCER COLORECTAL :  
UN GESTE SIMPLE QUI PEUT VOUS SAUVER LA VIE !**

Le cancer colorectal fait partie des cancers les plus fréquents et les plus meurtriers. C'est pourquoi il est indispensable, dès l'âge de 50 ans, de se faire dépister.

Recommandé aux femmes comme aux hommes, le dépistage permet de repérer une lésion avant qu'elle n'évolue en cancer.

Cette année un nouveau test de dépistage est lancé. Plus efficace et plus fiable, parce que plus sensible, il est aussi plus simple d'utilisation que le précédent. Ce nouveau test, à faire chez soi, est également hygiénique : il ne nécessite plus qu'un seul prélèvement de selles réalisé grâce à une tige qui est à replacer dans un tube hermétique. Il suffit ensuite de l'adresser pour analyse dans l'enveloppe T fournie avec le test.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à vous faire dépister. Dans le cadre du dépistage organisé, le test et son analyse sont pris en charge intégralement par la MSA, sans avance de frais de votre part.

Parce que 95 % des cas de cancers colorectaux surviennent après 50 ans, le dépistage constitue l'arme la plus efficace pour lutter contre cette maladie. Parlez-en avec votre médecin traitant ou rendez-vous sur [www.msa-armorique.fr](http://www.msa-armorique.fr)



**LA CONCILIATION**

Rendez-vous auprès de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud à Pont-l'Abbé au 02.98.82.37.93.

Le conciliateur de justice doit trouver une solution amiable pour un différend sur des droits entre 2 parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il ne peut intervenir qu'avec l'accord des parties et pour une durée limitée.

**Compétences**

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des :

- problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen),
- différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux,
- litiges de la consommation,
- impayés,
- malfaçons de travaux.

**Incompétences**

Le conciliateur de justice n'intervient pas pour des litiges :

- d'état civil,
- de droit du travail,
- de conflits avec l'administration (il faut s'adresser au Défenseur des droits).

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN S'ENGAGE DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Les frelons asiatiques sont arrivés en Haut Pays Bigouden : 8 nids avaient été répertoriés en 2014 et 12 nids ont été détruits en 2015.

Les nids se présentent sous forme sphérique ou ovale souvent implantés en hauteur dans les arbres ou sous un abri aéré.



Les frelons que l'on voit butiner ne sont pas agressifs. Le danger réside dans l'approche à quelques mètres d'un nid non détecté. Cette situation peut entraîner une attaque massive avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer pour les personnes allergiques à ces piqûres.

Par contre, les frelons asiatiques attaquent les abeilles au niveau des ruches et les emportent pour nourrir leurs larves encore au nid. C'est pour cette raison, qu'en 2012, l'état a classé le frelon asiatique en tant que "danger sanitaire", expression remplaçant l'ancienne appellation "organisme nuisible".

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden s'est engagée dans la lutte contre cette nouvelle menace en passant une convention avec la FDGON\* du Finistère ainsi qu'avec un professionnel pour détruire les nids détectés. En complément, la FDGON s'est engagée à distribuer aux apiculteurs des pièges sélectifs sans impact négatif sur les autres espèces. Il est à noter que ces pièges doivent être mis en place dès février.

A partir de novembre la destruction des nids n'est plus nécessaire car les jeunes fondatrices fécondées ont déjà quitté le nid pour hiverner et la population restante va périr avec la fraîcheur hivernale.

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques dès le printemps, bien noter sa localisation et prévenir la mairie ou la communauté de communes. Après authentification et validation par un référent local, la CCHPB prend alors à sa charge la procédure de destruction du nid ainsi que le coût de l'opération.

\* FDGON : Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

**Destruction des nids de frelons asiatiques par les professionnels conventionnés**

Christophe BUANIC – PONT L'ABBE – 06.20.97.16.82

Arnaud QUINIOU – PLONEOUR-LANVERN – 06.86.17.05.91

**PASSERELLE DE TY-PALUD**

Le Conservatoire du Littoral a procédé à la reconstruction de la passerelle.

Cette opération fera l'objet d'un article dans le prochain bulletin de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.



### **CARTES NATIONALES D'IDENTITE - NOUVELLES MODALITES DE DELIVRANCE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2016**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, les usagers qui solliciteront une carte nationale d'identité devront se présenter auprès des mairies équipées du dispositif spécifique. Mairies les plus proches : Plonéour-Lanvern, Pont-l'Abbé et Quimper.

**Je choisis la  
pré-demande en ligne !**

**L'État simplifie mes  
démarches dans le Finistère**



#### **Comment faire ma pré-demande ?**

Dans le département du Finistère, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016, vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité.

Vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://pre-demande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse.

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie !

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

#### **Ma demande de carte d'identité se simplifie :**

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je prends contact avec l'une des 30 mairies du Finistère équipées de bornes biométriques (voir liste p.4).
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

*Compte tenu de l'accroissement prévisible des charges que le nouveau dispositif entrainera pour les mairies concernées, il est vivement recommandé aux demandeurs de cartes nationales d'identité et de passeport d'effectuer la pré-demande sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) à la rubrique « Téléservice ».*

### **PRE-DEMANDE DE PASSEPORT**

Depuis, le 1<sup>er</sup> juillet, un téléservice dit de « pré-demande de passeport » a été mis en place sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. La pré-demande ne dispense pas l'utilisateur de se présenter personnellement dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil pour déposer sa demande (recueil des pièces justificatives et prise d'empreintes). Elle lui permet de préparer en amont sa demande en la pré-enregistrant en ligne sur le site dédié : <https://ants.gouv.fr/moncompte/s-inscrire>

Cette procédure reste facultative, l'utilisateur ayant toujours la possibilité de se présenter en mairie muni du Cerfa dématérialisé qu'il a préalablement complété ou de formuler directement sa demande au moyen du Cerfa mis à disposition au guichet de la mairie.

**Mairie la plus proche équipée pour les demandes de passeports :**  
**Mairie de Plonéour-Lanvern – 02.98.82.66.00 sur RDV.**

### **PRE-DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE**

Le ministère de l'intérieur simplifie les démarches des usagers et leur propose un nouveau service en ligne, sur le site de l'ANTS: [permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://permisdeconduire.ants.gouv.fr), afin de lancer plus rapidement la fabrication de leur permis de conduire sécurisé en cas de perte, vol, détérioration, changement d'état-civil et renouvellement).

**Le récépissé de déclaration de perte permettant de conduire durant 2 mois peut être obtenu également par ce service.**

Ce nouveau télé-service permet de recueillir de manière dématérialisée les renseignements nécessaires à la fabrication du titre (photo, signature, pièce d'identité, justificatif de domicile, déclaration de perte). L'achat du timbre fiscal dématérialisé peut se faire en ligne.

Pour la photographie et la signature dématérialisée, l'utilisateur devra utiliser les cabines de photographie d'identité équipées à cet effet ou s'adresser aux professionnels de la photographie agréés. Pour les identifier, une vignette bleue est visible.

A l'issue de cette étape, il disposera d'un exemplaire papier de ses photographies et de sa signature sur lequel figure le code « photo numérique » qui lui permettra de déposer une pré-demande de permis en ligne.

Pour effectuer cette pré-demande en ligne, il aura à créer un compte personnel "usager" sur le site de l'ANTS : [permisdeconduire.ants.gouv.fr](http://permisdeconduire.ants.gouv.fr).

Un fois le compte créé, il pourra saisir sa pré-demande en ligne en renseignant son état-civil, son adresse, le code "photo numérique" obtenu. Il y joindra toutes les autres pièces complémentaires scannées (pièce d'identité, justificatif de domicile, déclaration de vol, ou dématérialisée (déclaration de perte).

### **SERVICE D'AIDE A LA DEMANDE DE TITRES**

Afin de faciliter vos démarches, la mairie propose un service d'aide à la demande de titres. L'utilisateur pourra ainsi effectuer en mairie sa pré-demande en ligne de carte nationale d'identité, de passeport, de permis de conduire et de carte grise.

### **AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE DES MINEURS**

Le rétablissement du régime des autorisations de sortie du territoire sera mis en œuvre le 15 janvier 2017.

L'autorisation sera formulée par le biais d'un formulaire CERFA téléchargeable sur internet par le parent qui le complètera, l'imprimera et le signera directement. Le mineur voyagera ensuite muni de ce document et d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale. Il n'est prévu aucun passage en mairie.



## HALTE AUX CAMBRIOLAGES AIDEZ LA GENDARMERIE A VOUS PROTEGER

Afin de prévenir tout vol dans votre résidence, que ce soit en votre présence (notamment la nuit), ou en votre absence, n'oubliez pas votre rôle important pour **la sécurité passive** de vos biens. Dans de nombreux cas réels, l'application des mesures suivantes aurait permis d'éviter un préjudice conséquent :

- présence de « double verrou » aux issues avant et arrière (un mur de 2 m de haut n'arrêtera pas des malfaiteurs déterminés)
- portes de garages, caves, sous-sol et fenêtres fermées en votre absence
- clefs de véhicule, papiers d'identité, cartes bancaires et chèquiers non posés en évidence dans votre domicile, de jour ou de nuit

La **sécurité active** s'applique en revanche plus particulièrement face au démarchage au domicile et dépannage en tout genre. A moins de connaître la personne que vous attendiez, avant d'ouvrir, demandez des précisions, demandez si la mairie a été avisée, votre vigilance gênera toujours cet homme ou cette femme qui comprendra qu'ici les citoyens sont solidaires et observateurs. En l'absence de votre voisin, simplement depuis votre fenêtre, appelez celui ou celle que vous ne connaissez pas et qui se trouve dans sa cour, cela suffit bien souvent à déstabiliser.

**Soyez vigilant, solidaire, et faites preuve de civisme,**

N'hésitez plus

Prévenez la gendarmerie de tout fait ou comportement particulier non habituel en le signalant au 17 ou en contactant directement les gendarmes de votre communauté de brigades

**BRIGADE DE : PLOGASTEL SAINT GERMAIN : N° DE TÉLÉPHONE 02 98 54 58 65**

**BRIGADE DE : AUDIERNE : N° DE TÉLÉPHONE 02 98 70 04 38**

### REACTION

**Dès la constatation d'un fait, ou simple témoin, avisez aussitôt le 17**

Le centre opérationnel de la gendarmerie a la capacité de diffuser plus rapidement l'information à toutes les unités de gendarmerie et de police déjà présentes sur le département, tout en sollicitant l'intervention d'une patrouille de la communauté de brigades de votre secteur.

**Habituez-vous à être précis**

Le descriptif de la voiture (marque, type, couleur et immatriculation), le signalement (corpulence, âge, tenue vestimentaire) des personnes impliquées faciliteront la recherche immédiate des auteurs.

Sur les lieux ne touchez à rien, évitez de pénétrer dans les pièces visitées pour permettre le relevé d'indices, et attendez le passage des gendarmes pour commencer à évaluer le préjudice (dégâts, objets dérobés). Le dépôt de plainte avec le détail du préjudice (inventaire précis) peut intervenir les jours suivants.

**L'urgence est d'abord la diffusion des faits commis à votre préjudice**

***C'est ensemble, dans le cadre d'un réel partenariat élus, citoyens et services de gendarmerie, que nous progresserons dans la lutte contre la délinquance.***



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR,

## PREVENTION CONTRE LES VOLS A LA ROULOTTE !

### Définition :

Action de dérober des objets ou documents à l'intérieur d'un véhicule vide de tout occupant.

### Quelques conseils utiles :

- Ne laissez pas de sac ou objet de valeur apparent dans votre véhicule, même un court instant.
- Verrouillez systématiquement les vitres et les portes de votre voiture.
- Ne vous éloignez jamais de votre véhicule le moteur en marche, ou en laissant les clés sur le contact.
- Ne laissez pas vos papiers dans votre véhicule (identité ou carte grise).
- Evitez de stationner dans des endroits isolés et sombres.
- Ne laissez pas, même un court instant des objets à vue dans votre véhicule (appareil photo, G.P.S, téléphone).

### Vous avez été victime d'un vol à la roulotte :

- Prévenez la Gendarmerie en composant le 17.
- Informez immédiatement la Gendarmerie même si vous n'êtes pas personnellement victime.
- Déposez plainte en donnant un maximum d'éléments.
- Établissez une déclaration auprès de votre assurance dans les deux jours.

### Contacts utiles :

Faites immédiatement opposition en cas de vol d'un moyen de paiement :

- Carte bancaire : **0 892 705 705** (Ouvert 7 jours/7 et 24h/24)
- Chéquier : **0 892 683 208** (Ouvert 7 jours/7 et 24h/24)
  
- Suspendez votre ligne en cas de vol de votre téléphone portable
- Bouygues télécom : 0 800 291 000
- Orange : 0 800 100 740.
- S.F.R : 0 610 001 963

## STOP AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE !

Si vous souhaitez ne plus faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique (fixe et/ou mobile), inscrivez-vous sur la nouvelle liste d'opposition Bloctel. Vous devez être informé de l'existence de cette liste chaque fois qu'un professionnel recueille vos coordonnées téléphoniques. Lorsque ce recueil est réalisé à l'occasion de la conclusion d'un contrat, cette information doit vous être rappelée, par écrit, dans le corps du document.

Ce dispositif entièrement gratuit, est accessible à partir du 1er juin 2016. Mis en place par la loi du 17 mars 2014, dite « loi Hamon », il pose une double interdiction pour le professionnel :

- l'interdiction de vous démarcher téléphoniquement ;
- l'interdiction de céder à un tiers des fichiers contenant vos données téléphoniques.

En pratique, le professionnel devra, au moins une fois par mois, soumettre à l'organisme qui gère Bloctel, soit la société Opposetel, ses fichiers de prospection. Celui-ci se chargera ensuite, d'expurger desdits fichiers, les numéros inscrits.

### **Comment s'inscrire ?**

L'inscription se fait par voie électronique sur le site Internet [bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr) ou par voie postale : Bloctel – 6 Rue Nicolas Siret – 10000 TROYES



## DEMARCHAGE POUR DES PANNEAUX SOLAIRES : REFLECHISSEZ AVANT DE VOUS ENGAGER !

La région Bretagne connaît depuis quelques mois une vague de démarchage à domicile pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et de ballons thermodynamiques. Thématiques d'actualité, les énergies renouvelables et les économies d'énergie sont aussi vues comme une opportunité financière pour des entreprises peu scrupuleuses !

Beaucoup de personnes viennent à la rencontre des associations de défense de consommateurs pour des problèmes de raccordement et de surestimation des capacités de production des installations, d'arguments de vente frauduleux, de prix de vente élevés du matériel notamment. Alors prudence !

Nous vous rappelons que signer un devis ou un bon de commande vous engage et que le plus souvent un crédit est proposé pour le financement du matériel. Sachez qu'il n'existe pas « d'opérations blanches » ou de « prêt de toit » comme vous le diront certains vendeurs. Vous devrez rembourser votre crédit même si la production est inférieure à celle annoncée. Si vous souhaitez vous équiper, prenez plutôt d'abord contact avec les Espaces info-énergie ([www.bretagne-energie.fr](http://www.bretagne-energie.fr) ou 0 805 203 205) qui vous conseilleront gratuitement et de façon neutre, et surtout ne cédez pas aux pressions du vendeur. Faire réaliser plusieurs devis est indispensable lorsque l'on souhaite réaliser ce genre d'investissement.

Enfin, sachez que le démarchage à domicile est encadré par des règles très strictes et protectrices du consommateur. Vous disposez notamment d'un délai de 14 jours pour annuler votre commande et votre crédit sans avoir à justifier de votre décision. Pour cela, utilisez le bordereau de rétractation contenu dans le contrat et envoyez-le en recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée.

Si vous avez un doute sur le contrat proposé, prenez rapidement contact avec une association de défense de consommateurs.



### Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Pays Bigouden

Les Communautés de communes du Pays Bigouden (haut et sud) ont souhaité élargir leur champ d'action à l'accompagnement des travaux de rénovation et d'adaptation des logements. Depuis cet été, l'information des habitants sur les questions liées à l'Habitat est renforcée avec la mise en place d'un dispositif d'aide à l'amélioration de l'Habitat « **Osez rénover et adapter votre logement !** ».

Au travers de ce dispositif, les communautés de communes ont missionné l'opérateur Citémétrie pour aider les ménages du territoire disposant de ressources modestes à résoudre les situations d'inconfort, à adapter les logements à leurs besoins et à accompagner les propriétaires bailleurs souhaitant rénover en profondeur des logements destinés à la location.

L'objectif du dispositif est d'offrir un accompagnement technique et financier simplifié aux propriétaires ayant des ressources modestes pour leur garantir un logement confortable et peu consommateur d'énergie. Un accompagnement technique est également offert aux personnes souhaitant réaliser d'importants travaux dans des logements locatifs pour évaluer les aides mobilisables.

Plutôt que de devoir s'adresser aux différents partenaires, les propriétaires pourront s'adresser à un interlocuteur unique, Citémétrie, missionné pour les conseiller sur les travaux à réaliser, estimer les économies d'énergie, se renseigner sur les financements et déposer une demande d'aide conjointe (ANAH et communautés de communes).

#### Quels sont les bénéficiaires ?

Le dispositif vise à aider les propriétaires occupant leur logement mais n'ayant pas les ressources pour engager d'importants travaux voire les propriétaires bailleurs souhaitant réaliser des travaux et conventionner leurs loyers.

#### Quels travaux sont finançables ?

Ils devront répondre à au moins un des trois objectifs :

- Résorber des cas de logements très dégradés voire indignes ;
- Améliorer les performances énergétiques du logement ;
- Répondre à un besoin d'adaptation pour favoriser un maintien à domicile.

#### Où obtenir les renseignements ?

Contactez Citémétrie, opérateur missionné pour renseigner et monter les dossiers :  
02.98.50.53.94 – opah.pays-bigouden@citemetrie.fr

#### Permanences :

- A Pont-l'Abbé, 14 rue Charles Le Bastard, tous les 2ème, 3ème et 4ème mercredis matins de chaque mois.
- A Landudec, en mairie, tous les 1ers mercredis matins de chaque mois.



#### ADIL

Avant de louer, d'acheter ou de construire, vous pouvez consulter gratuitement l'ADIL du Finistère (Agence départementale d'information sur l'habitat) dont la mission est d'apporter gratuitement au

public un conseil complet et personnalisé pour toutes les questions liées au logement.

Consultation des juristes de l'ADIL par téléphone, par internet, par courrier ou sur rendez-vous.

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, fermé le jeudi matin.

23 Rue Jean Jaurès 29000 QUIMPER – Tél. 02.98.46.37.38 – www.adil29.org

Permanences des juristes sur la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

- ✓ Landudec – Mairie : chaque 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 14 h à 17 h.
- ✓ Plonéour-Lanvern – Mairie : chaque 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 9 h à 12.



### Besoin de conseils pour rénover ?

- Un accompagnement personnalisé
- Des conseils techniques, administratifs et financiers
- Des professionnels compétents, près de chez vous



**CONSEILS GRATUITS**  
02 98 90 10 93

### Laissez-vous guider...



www.reseautyneo.bzh



# Mémo compost !

Conseils pratiques et rapides pour bien composter ...

## où placer son composteur ?

Choisir l'endroit de son jardin qui semble le plus pratique pour une utilisation quotidienne (pas trop loin de la cuisine, pas trop près de la terrasse...).

Si possible, faire en sorte qu'il ne soit ni en plein soleil, ni dans un endroit trop humide ou venté.

Monter le composteur à même le sol afin que les animaux décomposeurs (lombrics, cloportes, mille-pattes, etc...), les bactéries ou les champignons puissent facilement s'y développer.

## le matériel adapté...



## les tarifs

- 320 L : 15 €
- 300 L en bois : 25 €
- 800 L : 30 €
- brass'compost : 10 €

## que mettre dans son composteur ?

Un composteur est un organisme vivant. Pour fonctionner de manière optimale il a besoin de :

- boire (déchets humides)
- manger (déchets secs)
- respirer (brassage)

### les déchets de cuisine

#### les déchets humides :

- épluchures de fruits et légumes
- restes de repas
- marc de café et sachets de thé
- petits déchets de viande ou de poisson
- croûtes de fromage
- coquilles d'œufs écrasées

### les végétaux

- tontes de pelouse sèche EN PETITE QUANTITÉ
- brindilles
- tailles de haies broyées

#### les déchets secs :

- vieux pain
- essuie-tout
- feuilles de papier journal
- cartonnets découpés

Votre composteur sent mauvais ? Pensez à ajouter des matières sèches et le problème sera réglé !



## Comment faire pour se procurer un composteur ?

Vous êtes habitant de la CCHPB ? Contactez le service déchets par mail ou par téléphone afin de prendre rendez-vous pour venir retirer votre composteur aux services techniques communautaires à Pouldreuzic.

**HAUT PAYS BIGOUDEN**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN  
2A, rue de la Mer  
29 710 POULDREUZIC  
02 98 54 49 04  
ambassadeur.tri@cchpb.com

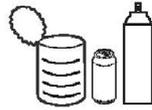
# Chez vous, tous les emballages se trient !

## Papier-carton-briques



Journaux, magazines, papiers, enveloppes, cartonnets, briques, cartons de pizza, fast food

## Métal



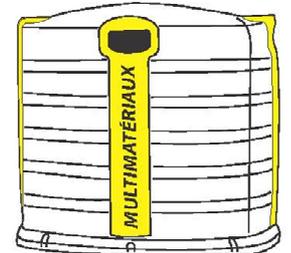
Boîtes de conserve, canettes, aérosols, bouteilles de sirop, barquettes en aluminium

## Plastiques



TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE : pots et barquettes (yaourts, plats préparés, charcuterie, etc...) films, sacs, bouteilles et flacons avec bouchons : eau, lait jus de fruits, sodas, produits d'entretien, etc...

Emballages bien vidés, inutile de les laver !



## Verre



Bouteilles et bocaux



**INTERDIT**

EMBALLAGES IMBRIQUÉS

ESSUIE-TOUT  
MOUCHOIRS  
SERVIETTES  
LINGETTES

**HAUT PAYS BIGOUDEN**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## BRULER SES DECHETS VERTS : ATTENTION

Il est parfois tentant de céder à la facilité en brûlant ses déchets verts au jardin. Et ce d'autant plus en campagne, quand on habite loin d'une déchetterie et qu'on a un grand terrain.

L'entretien du jardin (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus de débroussaillage...) génère des déchets verts que l'on estime à 160 kilos par personne et par an. Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un million de tonnes de déchets brûlés chaque année en France. Or, il est interdit de brûler à l'air libre ces déchets comme le rappelle une circulaire adressée aux préfets le 18 novembre 2011.

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique. Les polluants émis dans l'air peuvent nuire à la santé. Le brûlage à l'air libre des déchets verts est donc interdit, mais il existe d'autres solutions permettant leur valorisation et servant, par exemple, à améliorer la qualité de votre sol de jardin :

- le compostage va ainsi réduire vos déchets et produire un amendement de qualité pour le sol ;
- le paillage permet de recouvrir le sol avec les déchets verts tout en le protégeant et le fertilisant durablement ;
- la tonte mulching consiste à déposer l'herbe broyée directement sur votre gazon.

Pour en savoir plus sur ces solutions : [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org)

Autrement, vous pouvez apporter vos déchets verts à la déchetterie la plus proche.

Évidemment, cette interdiction de brûler à l'air libre ne concerne pas que les déchets verts mais bien tous les déchets ménagers !). Rappelez-vous : en cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée !



## Carton rouge

Des actes d'incivilité sont constatés régulièrement (dépôts sauvages, non-respect des consignes de tri...). Mais la palme revient cette année à celui qui a déposé ces gravats vers le 10 décembre, Route de Plovan à Tourne-Ici.

Si vous reconnaissez cette faïence... (Pièce à conviction !)

Deux déchetteries sont pourtant à la disposition des particuliers et des professionnels.



## QUELQUES PETITS RAPPELS

### Élagage des arbres en bordure de voies ou à proximité des lignes électriques

Les propriétaires dont les arbres, haies... sont en surplomb des voies communales sont dans l'obligation de les élaguer. Il en est de même pour la végétation se trouvant à proximité des lignes électriques et téléphoniques. En cas de problème, leur responsabilité pourrait être engagée.

### Évacuation des eaux pluviales

Il est rappelé que le remblaiement des fossés est interdit et que les travaux de busages sont soumis à autorisation de la mairie.

## CONTACTS

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA PREFECTURE DU FINISTERE

Service des cartes grises, permis de conduire et réglementation générale : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h (fermeture le vendredi)

Service des titres de séjour : du lundi au vendredi de 13 h 30 à 16 h.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### ENEDIS (ERDF)

#### || Questions liées au contrat, facture ||

Facture, relève, difficultés de paiement, coupure pour impayé, heures creuses ne fonctionnant plus, augmentation de puissance, chute de tension, indemnisation suite à un incident changement de fournisseur

Le fournisseur d'électricité n° en haut, à gauche sur la facture ou sur le site [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou n° Azur 0810 112 212



#### || Numéros spécifiques liés au réseau, branchement... ||



☎ 09 726 750 29

Dépannage et Sécurité pour les Particuliers

Service clients pour les Professionnels

Service clients pour les Particuliers



☎ 09 69 32 18 80

☎ 09 69 32 18 79

N° vert Linky : 0 800 054 659

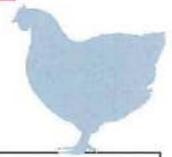
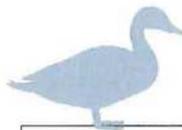
Je déménage,  
je me réinscris  
pour  
voter !



Après un déménagement, réinscrivez-vous sur les listes électorales de votre nouvelle commune avant le 31 décembre 2016 pour voter aux élections présidentielle et législatives de 2017. Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



## RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



— Arrêté du 16 novembre 2016 qualifiant le niveau de risque épizootique  
— Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place les mesures suivantes :

**Si vous êtes dans une commune en risque élevé :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse cour.

**Dans tous les cas :**

- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

**Pour connaître la zone dont vous dépendez :**

<http://agriculture.gouv.fr/espace-professionnel-mesures-et-indemnisations>

Rubrique : Gestion des nouveaux cas d'influenza aviaire H5 N8 en Europe

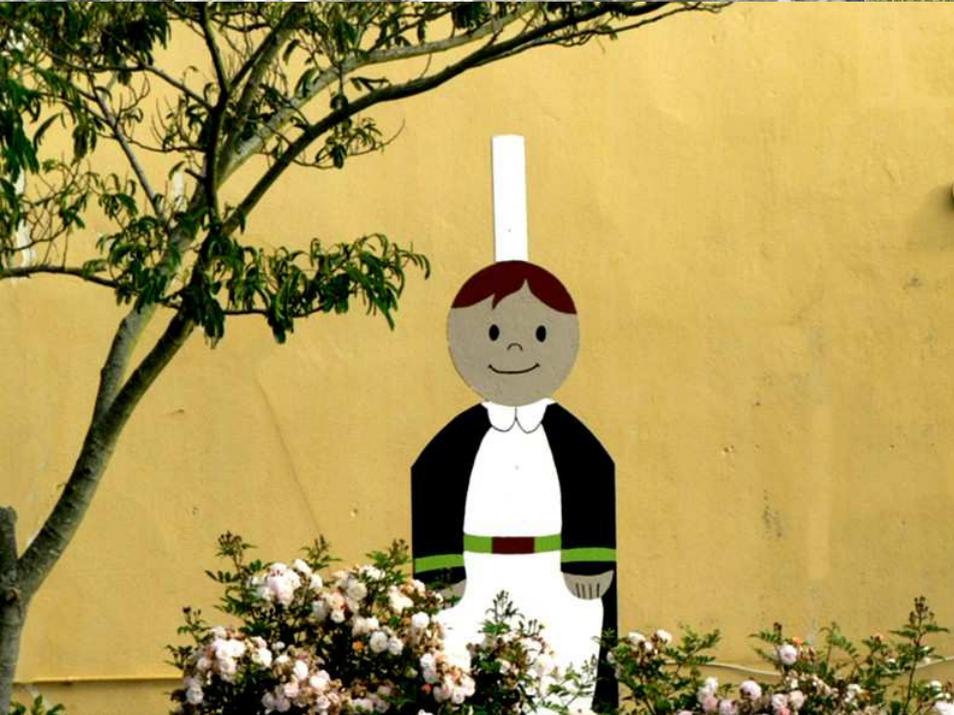


**Si une mortalité anormale est constatée :** conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

**Par ailleurs l'application des mesures suivantes, en tout temps est rappelée :**

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel et vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien. Ne vous rendez pas dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-D-UNE-CRISE-SANTAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-d-une-crise-santaire)



**Directeur de publication : Pierre LE BERRE**  
**Conception et réalisation : Mairie de Tréogat - Fabienne FAOU**  
**Comité de rédaction : Pierre LE BERRE, Guy BUREL et Joseph HERRY**  
**Crédit photos : Mairie de Tréogat, les associations, Sonia AMSELLEM, Marc MONFORT**  
**Site Internet : [www.treogat.fr](http://www.treogat.fr)**